



## Groupe départemental de directeurs et directrices d'école

Dsden de l'Isère jeudi 5 novembre 2020

en visio de 15h à 17h45

Un groupe de suivi sur la Direction d'École (*qui n'est pas un Groupe de Travail issu d'une instance officielle*) a été initié par la Directrice Académique de l'Isère, à la suite de la parution du BO n°32 du 27 août 2020 (circulaire de la Degesco).

La Dasein a choisi de regrouper une douzaine de directeurs et directrices dont la moitié avait été désignée par les organisations syndicales représentatives des enseignant.e.s de l'Isère. Alexandra Champion, directrice d'une école maternelle, représentait le SE-Unsa 38. Au préalable, le matin, six directrices adhérentes au SE-Unsa avaient répondu à notre appel et nous avons pu, par nos échanges, préparer l'intervention d'Alexandra. L'administration était représentée par Mme Henry (Dasein 38), Mme Tognarelli (IEN A). Deux IEN étaient présents également.

On peut saluer la volonté de l'administration, à l'occasion de cette première rencontre (il devrait y en avoir une par trimestre), de donner beaucoup de latitude à la parole de « directeurs et directrices témoins ». Ce groupe d'échange, qui se veut constructif, a permis une expression libre et un témoignage réel sur les conditions d'exercices compliquées et éprouvantes pour ces personnels. Conditions qui se sont dégradées depuis la crise Covid du printemps. La succession de rentrées qui se déroulent dans des contextes sanitaires différents touche de plein fouet le fonctionnement de nos écoles.

**>>> Mme la Dasein rappelle que les revendications qui relèvent du domaine ministériel seront étudiées dans le cadre de l'agenda social sur la Direction d'École en lien avec les élus des personnels, avec le Ministre. Les fiches SST, elles, seront étudiées en CHSCT et/ou des réponses peuvent être apportées par les IEN. Ce groupe doit travailler sur des thématiques qui peuvent trouver une solution départementale, pour l'ensemble des directeurs et directrices de l'Isère.**

### 1- ETAT DES LIEUX :

## Situation des directrices et directeurs dans le département – les décharges

• 907 écoles publiques

Dont 34 écoles à classe unique (chargé d'école)

• Décharges de direction: 219,54 ETP

dont 211,45 ETP décharges réglementaires

dont 8,09 ETP décharges exceptionnelles

• Les décharges (réglementaires et exceptionnelles) concernent 628 écoles, soit 69,2 % des écoles du département, parmi lesquelles

- 423 disposent d'un quart temps de décharge,

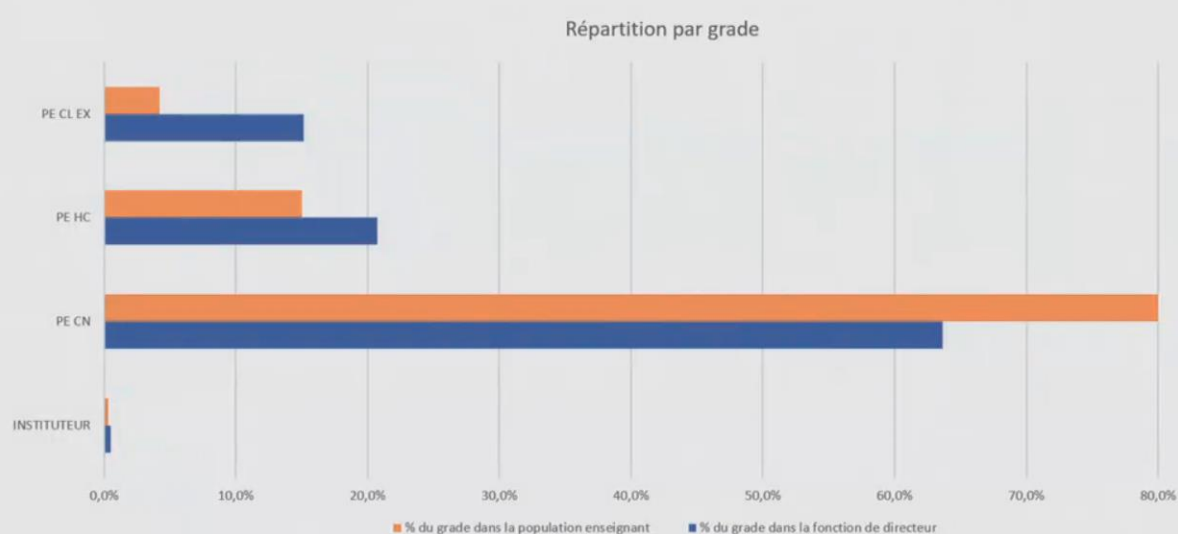
- 87 disposent d'un tiers temps,

- 68 disposent d'un 1/2 temps,

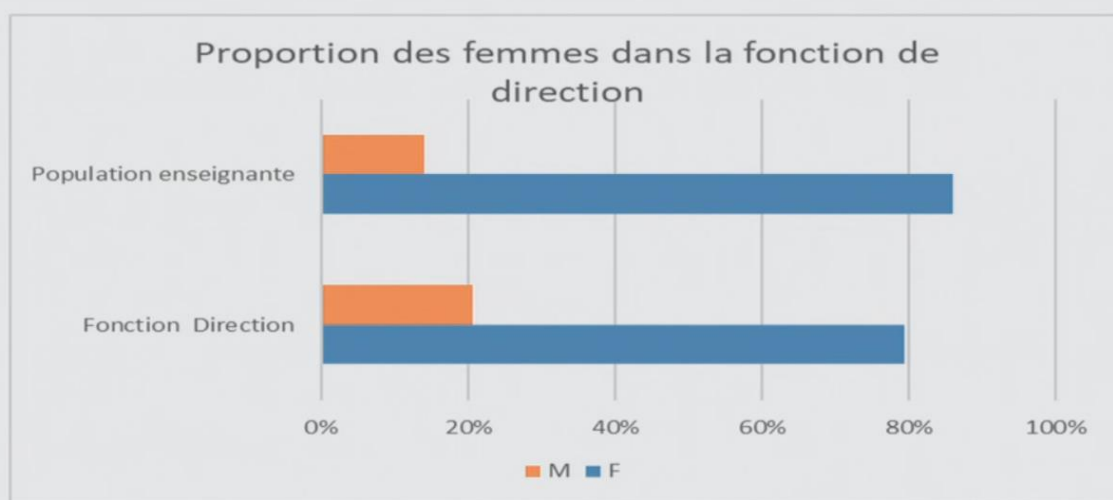
- 50 écoles disposent d'une décharge complète (1 ETP).

• 278 écoles comptent entre 1 et 3 classes, ce qui permet de déclencher l'allocation de 10 jours de décharge par an.

## Situation des directrices et directeurs dans département – la répartition par grade



## Situation des directrices et directeurs dans le département – la répartition femmes-hommes



### Bilan de ce qui a déjà été mis en place en Isère :

#### Jours de formations sur les 18h d'animation pédagogique

\*12h avec l'inspecteur en formation, qui peuvent prendre la forme d'animations et d'échanges sur des thèmes retenus dans les circonscriptions comme : pilotage pédagogique, échanges entre pairs, en horizontalité pour des échanges de pratiques, relations aux parents et protection de l'enfance en danger

6h en temps de formation laissées aux directeurs pour renseigner Affelnet ou Onde par exemple.

\*Le département revoit complètement la formation initiale des directeurs et directrices, pour respecter ce principe de temps d'échanges et de distanciel, pour libérer du temps aux directeurs et directrices sur du travail concret.

\*Temps de décharge supplémentaire : cela n'a pu être mis en place à cause du contexte sanitaire. Il sera remis en place pour préparer la prochaine rentrée.

### Tâches allégées :

- \*108h : autonomie renforcée pour les directeurs qui ne sont plus tenus de rendre compte aux IEN de la répartition des heures
- \*Les projets d'interventions ne sont plus à faire remonter aux IEN, mais les docs et annexes doivent être remplis pour entrer dans le porte-folio et restent dans les écoles.
- \*Il reste l'enquête des enfants itinérants, qui aide à préparer la carte scolaire.
- \*Amélioration de Onde : sollicitation des communes pour qu'elles fassent les inscriptions sur Onde.
- \*DOS (Division Organisation Scolaire) : calendrier des actions de préparation de la carte scolaire.
- \*Temps d'échanges en animation pédagogique. Le département propose de partager aux directeurs des thématiques en lien avec la formation de directeurs : Mme Tognarelli, qui doit s'occuper de la formation initiale des directeurs, proposait de tenir compte de ce qu'on fait remonter pour la formation des nouveaux directeurs. Elle envisage de faire intervenir des directeurs en poste pour aborder les thématiques qui seront travaillées dans les prochaines réunions du groupe de suivi.

## 2- Retours du terrain et propositions d'échanges thématiques :

### **Accentuer l'échange de pratiques :**

- Avoir des outils de communication professionnels pour organiser des « tch'app... » à installer sur nos tel portables.
- Demande d'un vrai temps d'échange libre, sans ordre du jour imposé.
- Les réunions d'échange au sein d'une même commune ou circo facilitent grandement la tâche.

### **Des choses « simples » à régler :**

- Demande de rendre la charge des agréments aux CPC et non plus GENI, d'arrêter de remplir l'application « culture38 » (qui n'existe plus)
- Demande d'envoyer les mails pour les ordres de missions, concours... aux collègues. Il faudrait envoyer directement les courriers aux coll.

Réponse : GAÏA est une application nationale, qu'on ne peut modifier actuellement.

- Dans Onde, il y a déjà beaucoup d'infos. Doit-on renvoyer une fiche école ?
- Problème des stages organisés pendant les décharges de direction.

Réponse : C'est pour cela que les formations sont réparties sur la semaine, pour ne pas « léser » toujours les mêmes.

- Dans certains départements, il y a un calendrier de décharges avec des brigades dévolues au remplacement des décharges.

Réponse : C'est déjà une pratique dans certaines circonscriptions.

- Idée d'un référent pour directeur non seulement au niveau départemental, mais aussi au niveau de la circonscription, pour échanger de façon plus directe. Permettrait des réflexions plus ciblées et plus rapides.
- Relayer les missions du directeur auprès des collègues adjoints entrant dans le métier, mais aussi des collègues plus chevronnés.
- Besoin d'aide et d'assistance administrative, « comme au bon vieux temps ». (Ils feront remonter).
- Les services emplois civiques ne peuvent le faire, ce n'est pas dans les missions, et en plus on perdrait du temps à les former pour 9 mois maximum.

Réponse : Ce n'est pas dans leur mission mais ils peuvent prendre une partie de la charge... il n'y a pas d'autre possibilités actuellement.

- Accompagnement numérique : remontée des enseignants référents aux usages du numérique,
- Comment aider les équipes à se former aux usages du numérique.

Réponse : Les ERUN y travaillent, un nouveau plan du numérique se profile...

### **Partenariat :**

- La liaison avec la municipalité est aussi essentielle pour faciliter aussi la tâche et bien fonctionner. Les municipalités gagneraient également à recevoir une information sur le cadre de nos missions.
- Besoin de l'appui de l'institution dans des situations complexes.

Réponse : C'est le rôle de l'IEN et c'est essentiel pour fluidifier la communication.

- Le projet d'un groupe de travail thématique régulier a été acté avec la mairie de Grenoble avec des représentants des écoles, de la commune (services techniques...) et des IEN. Des directeurs seront sollicités.

Réponse de Mme Henry : Un référent police ou gendarmerie est affecté à chaque école. S'il n'a pas encore contacté l'école, on peut le faire. Il ne faut pas hésiter à faire remonter des faits d'établissement, en prévenant les IEN.

Il existe aussi des équipes mobiles de sécurité (nouveaux retraités) qui fonctionnent par binômes (directeur-gendarme), pour intervenir sur site en fonction des situations.

Les DDEN peuvent aussi être une aide ou un intermédiaire dans les problématiques d'école.

### 3- Conclusion :

Synthèse, projection et mise en œuvre, retour en conseil d'IEN de novembre.

Retour au groupe le plus vite possible, un compte-rendu sera rédigé par l'administration.

Prochaine réunion en janvier :

-Proposition d'association au travail sur la formation de directeur, avec proposition de retour des échanges au groupe, dans l'objectif de faire évoluer les pratiques.

-Idées de sous-groupes de travail avec thématiques essentielles, en y ajoutant des personnels compétents et/ou désireux de nous rejoindre.